

# Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (UE) no 2020/878 de la Commission



Date de publication: 15.12.2022

Edition: 3

Date de révision: 07.07.2022

Révision: 2

## Sulfate d'ammonium

RUBRIQUE 1		Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise
1.1	Identificateur de produit	
	Nom du produit	Sulfate d'ammonium SA 21 - SDCD
	Code	FDS-002
	Nom chimique	Sulfate d'ammonium
	Formule chimique	(NH <sub>4</sub> ) <sub>2</sub> SO <sub>4</sub>
	Numéro index	Non applicable
	No EINECS	231-984-1
	No CAS	7783-20-2
	Numéro d'enregistrement	01-2119455044-46-0034
	UFI	Non applicable, car il s'agit d'une substance.
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées	
	Emploi de la substance / de la préparation	<b>Utilisations industrielles</b> : Catalyseur (résine de résines aminoplastes) ; auxiliaire pour le tannage du cuir. <b>Utilisations professionnelles</b> : fertigation liquide dans le sol ; mélange extérieur; fertirrigation en plein champ; auxiliaire pour le tannage du cuir, l'échantillonnage, le chargement, le remplissage, le transfert, le déversement, l'ensachage de la substance (chargement/déchargement) dans des installations dédiées ; fertirrigation liquide en plein champ (pulvérisation non industrielle); mixage intérieur; fertirrigation liquide sous serre dans le sol. <b>Usages grand public</b> : fertilisation en plein champ ; utilisation d'engrais à l'intérieur.
	Utilisations déconseillées	Autres alliés identifiés.
1.3	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité	Fertiberia, S.A. Rue Agustín de Foxa 27, pta. 11 28036 Madrid Madrid (Espagne) +34 91.586.62.00; fdsinfo@grupofertiberia.com
1.4	Numéro d'appel d'urgence	Central : +34 915 86 62 00 (Disponible uniquement pendant les heures de bureau ; du lundi au vendredi ; de 09:00 à 18:00)

## RUBRIQUE 2 Identification des dangers

## Sulfate d'ammonium

<b>2.1</b>	<b>Classification de la substance ou du mélange conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)</b>	La substance n'est pas classifiée selon le règlement CLP.
<b>2.2</b>	<b>Éléments d'étiquetage</b>	Non applicable.
	<b>Pictogrammes de danger</b>	Non applicable.
	<b>Mention d'avertissement</b>	Non applicable.
	<b>Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage</b>	Non applicable.
	<b>Mentions de danger</b>	Non applicable.
	<b>Conseils de prudence</b>	P102      Tenir hors de portée des enfants. P270      Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
	<b>Indications complémentaires</b>	Non applicable.
	<b>Articles supplémentaires à inclure sur les étiquettes</b>	Non applicable.
	<b>Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, mélanges et objets dangereux</b>	Non applicable.
	<b>Exigences d'emballages spéciaux</b>	Non applicable.
	<b>Containers pour être équipés d'un verrou de sécurité pour enfants</b>	Non applicable.
	<b>Avertissement tactile de danger</b>	Non applicable.
<b>2.3</b>	<b>Autres dangers</b>	
	<b>Autres dangers qui ne donnent pas lieu à la classification</b>	Aucun connu.

## Sulfate d'ammonium

	<b>Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Non applicable. Non applicable.
	<b>Propriétés perturbant le système endocrinien</b>	Aucun des composants n'est répertorié.

### RUBRIQUE 3 Composition/informations sur les composants

<b>3.1</b>	<b>Substances</b>		
	<b>Nom</b>	<b>N° CE</b>	<b>N° CAS</b>
	Sulfate d'ammonium	231-984-1	7783-20-2
<b>3.2</b>	<b>Mélanges</b>		
	Non applicable.		
	<b>Indications complémentaires</b>	Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.	

### RUBRIQUE 4 Premiers secours

<b>4.1</b>	<b>Description des mesures de premiers secours</b>		
	<b>Remarques générales</b>	Fournir une assistance médicale aux personnes touchées. L'utilisation d'un équipement de protection individuelle est recommandée pour les secouristes. Des effets retardés lors de l'exposition peuvent se produire.	
	<b>Inhalation</b>	Après l'inhalation de poussières. De l'air frais. Après inhalation de produits de décomposition : Garder le patient calme, l'emmener à l'air frais, consulter un médecin. Après inhalation de produits de décomposition : Garder le patient calme, l'emmener à l'air frais, consulter un médecin.	
	<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas provoquer de vomissements. Si le patient est conscient, faites-lui boire de l'eau. Si le patient ne se sent pas bien, consultez un médecin.	
	<b>Contact avec le peau</b>	Rincez abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si l'irritation persiste, consultez un médecin.	
	<b>Contact avec les yeux</b>	Irriguez avec beaucoup d'eau pendant au moins 10 minutes. Obtenez des soins médicaux.	
<b>4.2</b>	<b>Principaux symptômes et effets, aigus et différés</b>		
	<b>Contact avec les yeux</b>	Aucun effet important ou danger critique.	
	<b>Inhalation</b>	Après inhalation des produits de décomposition : Risque d'œdème pulmonaire. Les symptômes peuvent apparaître plus tard.	
	<b>Contact avec le peau</b>	Aucun effet important ou danger critique.	
	<b>Ingestion</b>	Aucun effet important ou danger critique.	
<b>4.3</b>	<b>Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements</b>		

## Sulfate d'ammonium

Aucune action ne doit être entreprise qui implique un risque personnel ou sans une formation adéquate. Évitez le bouche-à-bouche direct, car cela peut être dangereux pour la personne qui apporte son aide. Utilisez d'autres méthodes de réanimation, de préférence des appareils à oxygène ou à air comprimé.  
Traiter selon les indications suivantes:

**Note au médecin traitant:** Traiter de façon symptomatique.

**Traitements spécifiques:** Il n'existe pas de traitement spécifique. Elle dépend d'une observation médicale spécialisée.

RUBRIQUE 5	Mesures de lutte contre l'incendie	
<b>5.1</b>	<b>Moyens d'extinction</b>	
	Le produit n' est pas inflammable.	
	<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Eau pulvérisée, poudre d'extinction, mousse, dioxyde de carbone.
	<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Non applicable.
<b>5.2</b>	<b>Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</b>	
	Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.	
	<b>Produits de décomposition thermique dangereux</b>	A des températures de 235 °C, peuvent être émis : de l'ammoniac.
<b>5.3</b>	<b>Conseils aux pompiers</b>	
	Le personnel de lutte contre l'incendie doit porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome (ARA) avec un masque complet fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements du personnel de lutte contre l'incendie (y compris les casques, les bottes de protection) doivent être conformes à la norme européenne EN 469 et les gants à la norme EN 659. Ils fourniront un niveau de protection de base pour les incidents chimiques et doivent être résistants au feu. L'établissement doit disposer d'un équipement de protection suffisant pour faire face aux incendies.	
RUBRIQUE 6	Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle	
<b>6.1</b>	<b>Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence</b>	
	<b>Pour le personnel qui ne fait pas partie des services d'urgence:</b>	
	Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de déversements et de fuites sans incendie, porter des vêtements de protection contre les vapeurs. Arrêtez la fuite si vous pouvez le faire sans risque. Tenir à l'écart les personnes inutiles, isoler la zone de danger et empêcher l'accès. Éliminer les sources de combustion. Restez au vent, hors des zones basses et ventilez les espaces clos avant d'y entrer. Évaluer la zone affectée pour déterminer si une évacuation est nécessaire. Si l'évacuation de la zone de danger est nécessaire, suivez les conseils d'un expert. Si vous vous abritez sur place, scotchez les fenêtres et les portes, fermez les prises d'air extérieures (ventilateurs de grenier, etc.) et placez une serviette ou un chiffon humide sur votre visage (si nécessaire).	
	<b>Pour les secouristes</b>	

## Sulfate d'ammonium

	Si des vêtements spéciaux sont nécessaires pour traiter le déversement, notez toute information sur les matériaux appropriés et non appropriés. Voir aussi les informations de la section "Pour le personnel des services non d'urgence".	
<b>6.2</b>	<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	
	En cas de déversement accidentel ou de fuite, éviter la dispersion du produit déversé, le ruissellement et le contact avec le sol, les cours d'eau (de surface et souterrains), les drains et les égouts. Informez les autorités compétentes si le produit a provoqué des impacts négatifs (égouts, cours d'eau, sol ou air).	
<b>6.3</b>	<b>Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage</b>	
	En cas de déversement accidentel ou de fuite, éviter de disperser le produit déversé. Utiliser de l'eau pulvérisée ou de la mousse pour contrôler les vapeurs. Faites une barrière de protection et assurez la fermeture des drains avec un matériau de confinement approprié. Absorber avec un matériau absorbant inerte (par exemple, sable, gel de silice, liant acide, liant universel, sciure de bois). Balayer et pelleter dans des récipients appropriés pour l'élimination.	
<b>6.4</b>	<b>Référence à d'autres rubriques</b>	
	Afin d'obtenir des informations sur contact en cas d'urgence, consulter le chapitre 1. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.	
<b>RUBRIQUE 7</b>	<b>Manipulation et stockage</b>	
<b>7.1</b>	<b>Précautions à prendre pour une manipulation sans danger</b>	
	<b>Mesures techniques de précaution</b>	Portez un équipement de protection individuelle approprié. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas avaler. Éviter le rejet dans l'environnement. Conserver dans le récipient d'origine ou dans un substitut approuvé fait d'un matériau compatible, maintenu hermétiquement fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Les récipients vides conservent des résidus de produit et peuvent être dangereux. Ne pas réutiliser le récipient. Éviter de manipuler des substances incompatibles, voir section 7.2. et 10.
	<b>Information concernant l'hygiène au travail en général</b>	Interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, stocké ou traité. Les travailleurs doivent se laver les mains et le visage avant de manger, de boire ou de fumer. Retirer l'équipement de protection et les vêtements contaminés avant de pénétrer dans les zones où on mange. Voir également la section 8 pour obtenir des informations supplémentaires sur les mesures d'hygiène.
<b>7.2</b>	<b>Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités</b>	
	Éviter le contact et l'emballage avec des substances ou des mélanges incompatibles. Voir section 10 ; Éviter la proximité de sources potentielles d'inflammation (y compris les équipements électriques) ; Stocker dans des locaux où les conditions météorologiques défavorables (températures élevées) peuvent être évitées ; Éviter la lumière directe du soleil ; Assurer une bonne ventilation de la zone de stockage. Veillez à ce que les quantités pouvant être stockées ne soient pas dépassées. Voir section 15.	
<b>7.3</b>	<b>Utilisation(s) finale(s) particulière(s)</b>	
	Utiliser uniquement comme mentionné au paragraphe 1.2.	
<b>RUBRIQUE 8</b>	<b>Contrôles de l'exposition/protection individuelle</b>	
<b>8.1</b>	<b>Paramètres de contrôle</b>	

## Sulfate d'ammonium

<b>Limites d'exposition professionnelle</b>	Valeur limite d'exposition professionnelle pas disponible.			
<b>Procédures de contrôle recommandées</b>	<p>Si ce produit contient des ingrédients avec des limites d'exposition, une surveillance personnelle, de l'atmosphère du lieu de travail ou biologique peut être nécessaire pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipement de protection respiratoire. Les normes de surveillance telles que les suivantes peuvent être utilisées comme référence : La norme européenne EN 689 (Atmosphères sur le lieu de travail. Lignes directrices pour l'évaluation de l'exposition par inhalation d'agents chimiques pour la comparaison avec les valeurs limites et la stratégie de mesure), la norme européenne EN 14042 (Atmosphères sur les lieux de travail. Lignes directrices pour l'application et l'utilisation des procédures d'évaluation de l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (atmosphères sur les lieux de travail. Exigences générales pour l'exécution des procédures de mesure des agents chimiques). Les documents d'orientation nationaux sur les méthodes de détermination des substances dangereuses doivent également être utilisés comme référence.</p>			
<b>Niveaux avec effets dérivés</b>	Aucune DEL disponible.			
<b>Concentrations prévus avec effet</b>	Aucune PEC disponible.			
<b>Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail</b>	Néant			
<b>DNEL</b>				
<b>Substance</b>				7783-20-2
				Sulfate d'ammonium
<b>Travailleur industriel/professionnel</b>	<b>Inhalation (mg/m3)</b>	<b>À long terme</b>	<b>Systémique</b>	11,167 mg/m3
			<b>Local</b>	Aucun risque identifié
		<b>À court terme</b>	<b>Systémique</b>	Aucun risque identifié
			<b>Local</b>	Aucun risque identifié
	<b>Dermique (mg/kg pc/jour)</b>	<b>À long terme</b>	<b>Systémique</b>	42,667 mg/kg pc /d
			<b>Local</b>	Aucun risque identifié
		<b>À court terme</b>	<b>Systémique</b>	Aucun risque identifié
			<b>Local</b>	Aucun risque identifié
	<b>Oculaire (mg/kg pc/jour)</b>	<b>À long terme</b>	<b>Systémique</b>	Indisponible
			<b>Local</b>	Indisponible
		<b>À court terme</b>	<b>Systémique</b>	Aucun risque identifié
			<b>Local</b>	Aucun risque identifié
<b>Inhalation (mg/m3)</b>	<b>À long terme</b>	<b>Systémique</b>	1,667 mg/m3	
		<b>Local</b>	Aucun risque identifié	
	<b>À court terme</b>	<b>Systémique</b>	Aucun risque identifié	
		<b>Local</b>	Aucun risque identifié	
		<b>À long</b>	<b>Systémique</b>	12,8 mg/kg pc /d

## Sulfate d'ammonium

<b>Consommateur</b>	<b>Dermique (mg/kg pc/jour)</b>	<b>terme</b>	<b>Local</b>	Aucun risque identifié
		<b>À court terme</b>	<b>Systémique</b>	Aucun risque identifié
			<b>Local</b>	Aucun risque identifié
	<b>Oral (mg/kg pc/día)</b>	<b>À long terme</b>	<b>Systémique</b>	6,4 mg/kg pc /d
			<b>Local</b>	Aucun risque identifié
		<b>À court terme</b>	<b>Systémique</b>	Aucun risque identifié
			<b>Local</b>	Aucun risque identifié
	<b>Oculaire (mg/kg pc/jour)</b>	<b>À long terme</b>	<b>Systémique</b>	Indisponible
			<b>Local</b>	Indisponible
		<b>À court terme</b>	<b>Systémique</b>	Aucun risque identifié
<b>Local</b>			Aucun risque identifié	

### PNEC

<b>Substance</b>	7783-20-2 Sulfate d'ammonium
<b>Eau douce (mg/L)</b>	0,312 mg/L
<b>Eau salée (mg/L)</b>	0,031 mg/L
<b>STP (mg/L)</b>	16,18 mg/L
<b>Sédiment eau douce (mg/L)</b>	0,063 mg/kg sédimentdw
<b>Sédiment eau salée (mg/L)</b>	Données insuffisantes concernant les risques
<b>Air (mg/L)</b>	Aucun risque identifié
<b>Terre (mg/L)</b>	62,6 mg/kd terredw
<b>Prédateurs (empoisonnement secondaire) (mg/L)</b>	La substance n'a pas de potentiel de bioaccumulation
<b>Composants avec valeurs limites biologiques</b>	Ils n'existent pas.
<b>Indications supplémentaires</b>	Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

**8.2**

### **Contrôles de l'exposition**

<b>Contrôles d'ingénierie appropriés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer une ventilation adéquate.</li> <li>- Appliquer des mesures techniques pour respecter les limites d'exposition professionnelle.</li> <li>- Consulter les mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.</li> </ul>
<b>Mesures générales de protection et d'hygiène</b>	<p>Se laver les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes et à la fin de la période de travail.</p> <p>Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Vérifiez que vous disposez de l'eau courante près du lieu de travail.</p>

## Sulfate d'ammonium

	<b>Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle</b>	<b>Protection des yeux/du visage</b>	Des lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée EN 166:2002 doivent être utilisées lorsqu'une évaluation des risques indique que cela est nécessaire pour éviter l'exposition aux éclaboussures de liquides, aux brouillards ou aux poussières. Si un contact est possible, utiliser la protection suivante, à moins que l'évaluation n'indique un degré de protection plus élevé : lunettes de sécurité avec écrans latéraux. Recommandé : Des lunettes, un masque ou une autre protection couvrant l'ensemble du visage doivent être utilisés s'il y a une possibilité d'être exposé à des aérosols ou des éclaboussures, ou si des matériaux chauds sont manipulés.
		<b>Protection de la peau</b>	
		<b>Protection des mains</b>	Gants s'il y a un contact potentiel, des mesures de protection supplémentaires pour le corps ne sont généralement pas nécessaires.
		<b>Matériau du gant</b>	Gants en caoutchouc
		<b>Autres</b>	Utiliser un équipement de protection individuelle pendant l'utilisation et la manipulation du produit.
		<b>Protection respiratoire</b>	Si la ventilation est insuffisante, utiliser un masque anti-poussière approprié ou un appareil respiratoire en cas de concentration de poussière avec un filtre approprié (EN 143, 149, filtres P2, P3). En cas de production d'ammoniac : par exemple, un masque respiratoire avec un filtre vert de type K.
		<b>Risques thermiques</b>	Non disponible.
	<b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b>	Une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations. Une ventilation par aspiration locale peut être nécessaire pour certaines opérations.	
<b>RUBRIQUE 9</b>	<b>Propriétés physiques et chimiques</b>		
<b>9.1</b>	<b>Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles</b>		
	<b>État physique</b>	Solide	
	<b>Coleur</b>	Gris	
	<b>Odeur</b>	Inodore	
	<b>Seuil olfactif</b>	Non disponible	
	<b>Point de fusion/point de congélation</b>	>280 ° C	
	<b>Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle</b>	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.	
	<b>Inflammabilité</b>	Non inflammable	



## Sulfate d'ammonium

	<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion</b>	
	<b>Inférieure</b>	Non déterminé.
	<b>Supérieure</b>	Non déterminé.
	<b>Point d'éclair</b>	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	<b>Température d'auto-inflammation</b>	Non disponible.
	<b>Température de décomposition</b>	Non déterminé.
	<b>pH</b>	Non déterminé.
	<b>Viscosité</b>	
	<b>Viscosité cinématique</b>	Non déterminé.
	<b>Viscosité dynamique</b>	Non déterminé.
	<b>Solubilité</b>	
	<b>Dans l'eau</b>	à 20 ° C 760 g/l
	<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	à 25 ° C -5,1 log POW
	<b>Pression de vapeur</b>	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	<b>Densité et/ou densité relative</b>	à 25 ° C 1,77
	<b>Densité de vapeur</b>	Non disponible
	<b>Caractéristiques des particules</b>	75% >=0,5 mm
<b>9.2</b>	<b>Autres informations</b>	
	<b>Forme</b>	Solide poudreux avec des grumeaux.
	<b>Propriétés explosives</b>	Le produit n'est pas explosif
	<b>Propriétés comburantes:</b>	Non disponible
	<b>Informations concernant les classes de danger physique</b>	
	<b>Substances et mélanges explosibles</b>	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	<b>Gaz inflammables</b>	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	<b>Aérosols</b>	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	<b>Gaz comburants</b>	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	<b>Gaz sous pression</b>	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	<b>Liquides inflammables</b>	
	<b>Matières solides inflammables</b>	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	<b>Substances et mélanges autoréactifs</b>	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.

## Sulfate d'ammonium

<b>Liquides pyrophoriques</b>	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
<b>Matières solides pyrophoriques</b>	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
<b>Matières et mélanges auto-échauffants</b>	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
<b>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</b>	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
<b>Liquides comburants</b>	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
<b>Matières solides comburantes</b>	
<b>Peroxydes organiques</b>	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
<b>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</b>	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
<b>Explosibles désensibilisés</b>	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
<b>Autres caractéristiques de sécurité</b>	
<b>Sensibilité mécanique</b>	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
<b>Température de polymérisation auto-accélérée</b>	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
<b>Formation de mélanges poussières/air explosibles</b>	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
<b>Réserve acide/alcaline</b>	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
<b>Taux d'évaporation</b>	Non disponible
<b>Miscibilité</b>	Non disponible.
<b>Conductivité</b>	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
<b>Corrosivité</b>	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
<b>Groupe de gaz</b>	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
<b>Potentiel redox</b>	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
<b>Potentiel de formation de radicaux libres</b>	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
<b>Propriétés photocatalytiques</b>	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.

## Sulfate d'ammonium

RUBRIQUE 10		Stabilité et réactivité				
10.1	Réactivité	Stable dans les conditions recommandées de stockage.				
10.2	Stabilité chimique	Chimiquement stable dans les conditions indiquées du stockage, de la manipulation et de l'utilisation.				
10.3	Possibilité de réactions dangereuses	Lorsqu'il est fortement chauffé, il se décompose en libérant des gaz toxiques.				
10.4	Conditions à éviter	Contact avec les alcalis.				
10.5	Matières incompatibles	Nitrite alcalin, alcalis.				
10.6	Produits de décomposition dangereux	Ammoniac				
RUBRIQUE 11		Informations toxicologiques				
11.1	Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008					
Toxicité aiguë						
	Composant	N° CAS	Méthode	Espèce	Route	Résultat
	Sulfate d'ammonium	7783-20-2	OECD 401 OECD 433 OECD 434	Rat Rat Rat	Oral Inhalation Cutané	DL50: 2000-4250 mg/kg pc. CL50(8h) > 1000 mg/m3 air DL50 > 2000 mg/kg pc
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.						
Corrosion cutanée/irritation cutanée						
	Composant	N° CAS	Méthode	Espèce	Route	Résultat
	Sulfate d'ammonium	7783-20-2	Quelconque	Lapin	Cutané	Non irritant
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.						
Lésions oculaires graves/irritation oculaire						
	Composant	N° CAS	Méthode	Espèce	Route	Résultat
	Sulfate d'ammonium	7783-20-2	Quelconque	Lapin	Oculaire	Ne génère pas d'irritation oculaire
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.						
Sensibilisation respiratoire ou cutanée						
	Composant	N° CAS	Méthode	Espèce	Route	Résultat
	Sulfate d'ammonium	7783-20-2	Quelconque	Cochon de Guina	Cutané	Non sensibilisant
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.						
Mutagénicité sur les cellules germinales						
	Composant	N° CAS	Méthode	Espèce		Résultat
	Sulfate d'ammonium	7783-20-2	OECD 471 Quelconque	Bactéries Mutation dans les cellules de mammifères		Non mutagène
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.						
Cancérogénicité						
	Composant	N° CAS	Méthode	Espèce	Route	Résultat

## Sulfate d'ammonium

	Sulfate d'ammonium	7783-20-2	OECD 453	Rat	Oral	Non cancérigène
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.						
<b>Toxicité pour la reproduction</b>						
	<b>Composant</b>	<b>N° CAS</b>	<b>Méthode</b>	<b>Espèce</b>	<b>Route</b>	<b>Résultat</b>
	Sulfate d'ammonium	7783-20-2	OECD 422	Rat	Oral	Effets sur la fertilité: NOAEL: 1500 mg/kg pc/d.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.						
<b>Toxicité spécifique pour certaines organes cibles (STOT) - exposition unique</b>						
	<b>Composant</b>	<b>N° CAS</b>	<b>Méthode</b>	<b>Espèce</b>	<b>Route</b>	<b>Résultat</b>
	Sulfate d'ammonium	7783-20-2	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.						
<b>Toxicité spécifique pour certaines organes cibles (STOT) - exposition répétée</b>						
	<b>Composant</b>	<b>N° CAS</b>	<b>Méthode</b>	<b>Espèce</b>	<b>Route</b>	<b>Résultat</b>
	Sulfate d'ammonium	7783-20-2	OECD 453 Quelconque	Rat	Oral Inhalation	NOAEL: 256 mg/kg pc/d. NOAEL: 300 mg/m3.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.						
<b>Danger par aspiration</b>						
	<b>Composant</b>	<b>N° CAS</b>	<b>Résultat</b>			
	Sulfate d'ammonium	7783-20-2	Aucun effet important ou danger critique n'est connu.			
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.						
<b>11.2</b>	<b>Informations sur d'autres dangers</b>					
	<b>Propriétés perturbatrices endocriniennes</b>					
	la substance n'est pas comprise					
	<b>Autres informations</b>					
	Non disponible.					
<b>RUBRIQUE 12</b>	<b>Informations écologiques</b>					
<b>12.1</b>	<b>Toxicité</b>					
	<b>Toxicité aquatique</b>					
	<b>Composant</b>	<b>N° CAS</b>		<b>Poissons</b>	<b>Crustacés</b>	<b>Algue</b>
	Sulfate d'ammonium	7783-20-2	Court terme	CL50 > 53 mg/l	EC10: 5,29 mg/l	CE50: 169 mg/l
			Long terme	CE10: 3,12 mg/l	CE50: 1600 mg/l	No disponible
	<b>Toxicité terrestre</b>					
	<b>Composant</b>	<b>N° CAS</b>	<b>Macro-organisme</b>	<b>Micro-organisme</b>	<b>Plantes terrestres</b>	<b>Autres organismes</b>
	Sulfate d'ammonium	7783-20-2	CE50/CL50: 201 mg/kg terre pc	Indisponible	Indisponible	-
	<b>Activité microbiologique dans les stations d'épuration des eaux usées</b>					
	<b>Composant</b>	<b>N° CAS</b>	<b>Toxicité pour les micro-organismes aquatiques</b>			

## Sulfate d'ammonium

	Sulfate d'ammonium	7783-20-2	Indisponible		
<b>12.2</b>	<b>Persistance et dégradabilité</b>				
	<b>Composant</b>	<b>N° CAS</b>	<b>Dégradation</b>		
	Sulfate d'ammonium	7783-20-2	<b>Hydrolyse</b>	L'hydrolyse ne se produit pas. Pas besoin.	
			<b>Photolise</b>	Aucune photolyse ne se produit	
			<b>Biodégradation</b>	Non nécessaire car la substance est inorganique	
<b>12.3</b>	<b>Potentiel de bioaccumulation</b>				
	<b>Composant</b>	<b>N° CAS</b>	<b>Coefficient de partage octanol-eau (K<sub>ow</sub>)</b>	<b>Facteur de bioconcentration</b>	<b>Observations</b>
	Sulfate d'ammonium	7783-20-2	Sans objet.	-	-
<b>12.4</b>	<b>Mobilité dans le sol</b>				
	<b>Composant</b>	<b>N° CAS</b>	<b>Résultat</b>		
	Sulfate d'ammonium	7783-20-2	En raison des propriétés physico-chimiques du sulfate d'ammonium, l'eau devrait être le milieu principal. Selon sa grande solubilité dans l'eau, on s'attendait à un faible potentiel de géoaccumulation et à une grande mobilité dans la terre.		
<b>12.5</b>	<b>Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>				
	Non applicable.				
<b>12.6</b>	<b>Propriétés perturbant le système endocrinien</b>				
	Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.				
<b>12.7</b>	<b>Autres effets néfastes</b>				
	Aucun effet important ou danger critique.				
<b>RUBRIQUE 13</b>	<b>Considérations relatives à l'élimination</b>				
<b>13.1</b>	<b>Méthodes de traitement des déchets</b>				
	<b>Méthodes d'élimination</b>	<p>Gestion des déchets (élimination et valorisation) : Consulter le gestionnaire agréé des déchets pour les opérations de valorisation et d'élimination, conformément à l'annexe 1 et à l'annexe 2 (directive 2018/851/CE, Ordonnance n° 2010-1579 du 17 décembre 2010 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine des déchets).</p> <p>Emballage : Selon les codes 15 01 (décision 2014/955/UE de la Commission), si l'emballage a été en contact direct avec le produit, il doit être traité de la même manière que le produit lui-même, sinon il doit être traité comme un déchet non dangereux. Le déversement dans les eaux usées n'est pas recommandé. Voir la section 6.2.</p> <p>Dispositions relatives à la gestion des déchets : Conformément à l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), les dispositions communautaires ou nationales relatives à la gestion des déchets sont présentées. Législation communautaire : Directive 2018/851/CE, Décision de la Commission 2014/955/UE, Règlement (UE) no. 1357/2014. Législation nationale : Ordonnance n° 2010-1579 du 17 décembre 2010 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine des déchets.</p>			
	Catalogue européen des déchets	Sur la base des connaissances actuelles, le fournisseur ne considère pas ce produit comme un déchet dangereux.			
<b>RUBRIQUE 14</b>	<b>Informations relatives au transport</b>				

## Sulfate d'ammonium

	Information réglementaire	ADR/RID	ADNR	IMDG	IATA
14.1	Numéro ONU ou numéro d'identification	-			
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-		
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	-			
	Classe				
	Étiquette	-	-		
14.4	Groupe d'emballage	-			
14.5	Dangers pour l'environnement	Produit non classé comme dangereux pour l'environnement aquatique.			
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non définies. Observer l'information remarquable, p. ex. sur la manipulation, dans des autres sections du présent document			
14.7	Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.			
<b>RUBRIQUE 15</b>	<b>Informations relatives à la réglementation</b>				
15.1	<b>Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement</b>				
	<b>Règlement (CE) n° 1907/2006 de l'UE (REACH)</b>	Ce produit est conforme au Règlement REACH.			
	<b>Catégorie SEVESO</b>	Non applicable.			
	<b>Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas</b>	Non applicable.			
	<b>Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut</b>	Non applicable.			

## Sulfate d'ammonium

<b>Substances dangereuses harmonisées - ANNEXE VI (CLP)</b>	Aucune substance répertoriée.
<b>Règlement (CE) no 1907/2006 - ANNEXE XVII</b>	Conditions de limitation: 65
<b>RÈGLEMENT (UE) 2019/1148</b>	
<b>Annexe I - Précurseurs d'explosifs faisant l'objet de restrictions (valeur limite supérieure aux fins de l'octroi de licences conformément à l'article 5, paragraphe 3)</b>	la substance n'est pas comprise
<b>Annexe II - Précurseurs d'explosifs devant faire l'objet d'un signalement</b>	la substance n'est pas comprise
<b>Règlement (CE) no 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues</b>	la substance n'est pas comprise
<b>Règlement (CE) no 111/2005 fixant les règles relatives à la surveillance et au commerce des précurseurs de drogues entre la Communauté et les pays tiers</b>	la substance n'est pas comprise
<b>Régulation (UE) 2009/1009</b>	Ce produit est conforme à la réglementation des engrais.
<b>Régulation (CE) n° 1272/2008 (CLP)</b>	Ce produit est conforme au règlement CLP.
<b>Régulation (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone</b>	Elle ne s'applique pas à ladite substance.
<b>Régulation (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants et modifiant la directive 79/117/CEE</b>	Elle ne s'applique pas à ladite substance.
<b>Régulation (CE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux</b>	Elle ne s'applique pas à ladite substance.
<b>Évaluation PBT/mPmB</b>	Elle ne s'applique pas à ladite substance.

## Sulfate d'ammonium

<b>15.2</b>	<b>Évaluation de la sécurité chimique</b>	
	Pour cette substance, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée car ce n'est pas une substance classée comme dangereuse.	
<b>RUBRIQUE 16</b>	<b>Autres informations</b>	
	<b>Phrases importantes</b>	Non applicable.
	<b>Acronymes et abréviations</b>	<p>ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road).</p> <p>STP: Sewage treatment plant.</p> <p>OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development.</p> <p>ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.</p> <p>IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods.</p> <p>IATA: International Air Transport Association.</p> <p>GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals.</p> <p>CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society).</p> <p>DNEL: Derived No-Effect Level (REACH).</p> <p>PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH).</p>
	<b>Données modifiées par rapport à la version précédente</b>	Addition de phrases P.
	<b>Sources bibliographiques</b>	<p>Cette fiche de données de sécurité a été préparée en conformité avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ANNEXE II : Guide pour la préparation des fiches de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (règlement (UE) 2020/878) sur la base des données incluses dans le rapport sur la sécurité chimique des substances enregistrées.</li> <li>- Orientations disponibles sur le site web de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) : (<a href="http://echa.europa.eu/">http://echa.europa.eu/</a>).</li> <li>- Guide pour l'élaboration de fiches de données de sécurité pour les engrais (<a href="http://www.fertilizerseurope.com">www.fertilizerseurope.com</a>).</li> </ul>
	<b>Méthodes utilisées pour la classification du mélange [article 9 du règlement (CE) no 1272/2008]</b>	Classification et étiquetage conformément au principe d'extrapolation du règlement n° 1272/2008 (CLP).
	<b>Conseils relatifs à toute formation appropriée destinée aux travailleurs et visant à garantir la protection de la santé humaine et de l'environnement</b>	Une formation minimale à la prévention des risques professionnels est recommandée pour le personnel qui manipulera ce produit, afin de faciliter la compréhension et l'interprétation de cette fiche de données de sécurité, ainsi que de l'étiquette/l'étiquette du produit.



## Sulfate d'ammonium

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont fournies de bonne foi et leur exactitude est basée sur la connaissance du produit au moment de la publication. Les informations présentées sont uniquement destinées à décrire le produit du point de vue de la protection et de la sécurité de l'homme et de l'environnement et ne peuvent donc pas être considérées comme des spécifications du produit. Il n'implique l'acceptation d'aucun engagement ou responsabilité légale de la part de la Société, pour les conséquences de son utilisation ou de sa mauvaise utilisation en toutes circonstances. Les informations fournies sont considérées comme exactes et à jour au moment de cette édition, se référant uniquement au produit et peuvent ne pas être valables dans des compositions ou des formulations avec d'autres produits. La responsabilité de son utilisation appartient aux utilisateurs.